**SOMMAIRE**

**CHU ROUEN NORMANDIE**

**ETABLISSEMENT SUPPORT DU « GHT ROUEN CŒUR DE SEINE »**

**date limite de réception des offres fixée au :**

**09/03/2026 à 12 h 00**

**Procédure d’appel d’offres ouvert**

**Articles R.2124-1 a 2 et R.2161-1 à 5**

**du Code de la commande publique**

**Marché public de Fournitures**

***Règlement de la consultation***

**(RC)**

**FOURNITURE DE PRODUITS SPECIFIQUES DE MAINTENANCE, FOURNITURE DE PLANTES ET PRODUITS HORTICOLES POUR LES ETABLISSEMENTS MEMBRES DU**

**« GHT ROUEN CŒUR DE SEINE »**

[ARTICLE 1 - objet de la consultation 3](#_Toc87951910)

[ARTICLE 2 - ETENDUE de LA consultation 3](#_Toc87951911)

[2.1 - Procédure de mise en concurrence 3](#_Toc87951912)

[2.2 - Type de marché 3](#_Toc87951913)

[2.3 - Allotissement 3](#_Toc87951914)

[2.4 - Forme du marché public 3](#_Toc87951915)

[2.5 - Durée du marché 4](#_Toc87951916)

[2.6 - Délais d’exécution 4](#_Toc87951917)

[2.7 - Lieu d’exécution 4](#_Toc87951918)

[2.8 - Codes nomenclature CPV 5](#_Toc87951919)

[ARTICLE 3 - Conditions de la consultation 5](#_Toc87951920)

[3.1 - Variantes 5](#_Toc87951921)

[3.2 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) 5](#_Toc87951922)

[3.3 - Visite de site 5](#_Toc87951923)

[3.4 - Modifications du marché public 5](#_Toc87951924)

[3.5 - Unité monétaire 5](#_Toc87951925)

[3.6 - Délai de validité des offres 5](#_Toc87951926)

[3.7 - Conditions de participation des concurrents 5](#_Toc87951927)

[3.8 - Mode de financement et de règlement du marché 6](#_Toc87951928)

[3.9 - Date prévisionnelle de début des prestations 6](#_Toc87951929)

[3.10 - Garantie et cautionnement 6](#_Toc87951930)

[3.11 - Marchés réservés 6](#_Toc87951931)

[ARTICLE 4 - CONTENU ET CONDITIONS D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION des entreprises (DCE) 6](#_Toc87951932)

[4.1 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc87951933)

[4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique 7](#_Toc87951934)

[ARTICLE 5 - renseignements complémentaires – MODIFICATION DCE 7](#_Toc87951935)

[5.1 - Renseignements complémentaires 7](#_Toc87951936)

[5.2 - Modifications du dossier de consultation 8](#_Toc87951937)

[ARTICLE 6 - CONTENU DES PLIS A CONSTITUER 8](#_Toc87951938)

[6.1 - Documents à produire 8](#_Toc87951939)

[6.2 - Langue de rédaction des propositions 10](#_Toc87951940)

[6.3 - Copie de sauvegarde 11](#_Toc87951941)

[6.4 - Signature du marché public 11](#_Toc87951942)

[6.5 - Non-respect des date et heure limites 11](#_Toc87951943)

[ARTICLE 7 - Echantillons (specimens) 11](#_Toc87951944)

[ARTICLE 8 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES 12](#_Toc87951945)

[8.1 - Sélection des candidatures 12](#_Toc87951946)

[8.2 - Jugement des offres 12](#_Toc87951947)

[8.3 - Dispositions communes 13](#_Toc87951948)

[8.4 - Méthodologie de notation 13](#_Toc87951949)

[ARTICLE 9 - ATTRIBUTAIRE DU MARCHe 13](#_Toc87951950)

[ARTICLE 10 - COMMUNICATION DES RESULTATS 14](#_Toc87951951)

[ARTICLE 11 - RECOURS 14](#_Toc87951952)

# objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture de produits spécifiques de maintenance, fourniture de plantes et produits horticoles pour les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine, tel que défini dans l’annexe 1 au CCAP.

# ETENDUE de LA consultation

## Procédure de mise en concurrence

Le marché public est passé selon la procédure de l’appel d'offres ouvert, en application des articles R.2124-1 à

2 et R.2161-1 à 5 du code de la commande publique.

## Type de marché

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Marché(s) de fournitures : | Marché(s) de services : | Marché(s) de travaux : |
| Achat  Location  Crédit-bail  Location-vente | Catégorie de service : | Exécution  Conception réalisation |

## Allotissement

L’accord-cadre est décomposé en 2 lots :

* Lot 1 : Fourniture de produits spécifiques de maintenance pour les magasins et ateliers techniques des établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine
* Lot 2 : Fourniture de plantes et produits horticoles pour les magasins et ateliers techniques des établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine

Les soumissionnaires sont autorisés à présenter une offre pour :

un seul lot  un ou plusieurs lots  tous les lots

## Forme du marché public

Le marché public est un accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles et qui est exécuté au moyen de bons de commande en application des articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique

Les commandes pourront porter sur le BPU ou sur le catalogue du titulaire pour les fournitures hors BPU.

Il s’agit d’un accord-cadre sans minimum mais avec un maximum, comprenant :

Pour le lot 1, le montant maximum est de 70 000 € HT

Pour le lot 2, le montant maximum est de 260 000 € HT.

Chaque lot est mono-attributaire.

Les prestations pouvant être commandées sont définies au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), à la DPGF du lot concerné et au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot concerné.

## Durée du marché

* **Pour le lot n°01**, le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/04/2026 ou de sa date de notification si celle-ci intervient à une date postérieure.
* **Pour le lot n°02,** le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 30/03/2026 ou de sa date de notification si celle-ci intervient à une date postérieure.

Les marchés peuvent ensuite être reconduit 1 fois.

En tout état de cause, les marchés ne pourront dépasser la date du 07/03/2028.

Cette reconduction est tacite (ceci signifie que le silence gardé par le CHU Rouen Normandie, en sa qualité d’établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, reconduit automatiquement le marché public).

Dans ce cadre, le titulaire du marché public ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R.2112-4 du code de la commande publique.

Par contre, le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché public, et ceci sans indemnités pour le titulaire.

La décision de non reconduction sera expressément notifiée sous préavis de 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie avant la fin de la période en cours.

## Délais d’exécution

Les règles concernant la durée et les délais de livraison sont fixées par le titulaire dans le BPU du lot concerné.

Le délai maximum de livraison des fournitures est de 15 jours calendaires à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

Le titulaire est engagé contractuellement par ces délais.

Les délais d'exécution commencent à courir à compter de la date de réception du bon de commande par le titulaire.

## Lieu d’exécution

Les livraisons s’effectuent à l’adresse indiquée sur le bon de commande émis par l’établissement concerné du GHT Rouen Cœur de Seine, ou, à défaut, à l’adresse indiquée à l’annexe 2 au CCAP « Conditions de prestations de chaque établissement membre du GHT Rouen Cœur de Seine ».

Le titulaire du marché public est engagé à livrer les fournitures faisant l’objet de chaque bon de commande à l’endroit précis qui lui sera indiqué, sans possibilité pour lui de se prévaloir d’une quelconque méconnaissance des installations.

## Codes nomenclature CPV

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés publics européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé** | **Classification principale** |
| Produits horticoles et produits de pépinières  Produits de nettoyage | 03120000-8  39830000 |

# Conditions de la consultation

## Variantes

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

## Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché ne comprend pas de prestations supplémentaires éventuelles.

## Visite de site

Sans objet.

## Modifications du marché public

Le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public (articles R.2194-1 à R.2194-10 du code de la commande publique) et/ou des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables au sens de l’article R.2122-4 du Code de la Commande Publique.

## Unité monétaire

La monnaie utilisée est l’euro.

## Délai de validité des offres

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Conditions de participation des concurrents

Le marché peut être conclu soit avec un opérateur économique individuel, soit avec un groupement d’entreprises.

En cas de candidature sous forme de groupement, il est rappelé que la lettre de candidature (DC1) doit être signée par tous les membres du groupement. Il doit aussi impérativement préciser la désignation du mandataire, qui sera le seul interlocuteur du groupement pour le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine.

Chaque membre du groupement doit joindre impérativement à sa candidature toutes les pièces demandées au présent règlement, sous peine d'élimination du groupement dans sa totalité.

La composition du groupement ne peut être changée pendant la phase de la consultation.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

oui  non

En qualité de membres de plusieurs groupements :

oui  non

Forme juridique que devra revêtir les groupements d’opérateurs économiques, attributaires du (des) marché(s) :

Conformément à l’article R.2142-22 du code de la commande publique, le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, ne peut exiger au moment de la présentation des offres et des candidatures que le groupement d’opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine).

## Mode de financement et de règlement du marché

Le présent marché public est financé sur le budget propre de chacun des établissements membres du « GHT Rouen Cœur de Seine » concernés par cette consultation.

Le mode de règlement choisi par les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine est le virement, dans le délai global de paiement de 50 jours et dans les conditions fixées au CCAP.

## Date prévisionnelle de début des prestations

La date prévisionnelle de début d’exécution des prestations débutera à compter du 01/04/2026.

## Garantie et cautionnement

Sans objet.

## Marchés réservés

Aucune prestation n’est réservée au profit d’entreprises ou d’établissements visés par les articles R. 2113-7 à 8 du Code de la Commande Publique.

# CONTENU ET CONDITIONS D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION des entreprises (DCE)

## Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des pièces suivantes :

* + Le présent règlement de la consultation (RC) ;
    - annexe 1 au règlement de la consultation : Liste des échantillons du lot concerné
  + L’acte d’engagement (AE) et ses annexes :
    - Annexe 1 : Bordereau des prix unitaires (BPU) du lot concerné ;
    - Annexe 2 : Liste des familles de produit et catalogues pour tous les lots
  + Le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot concerné ;
  + Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots et ses annexes :
    - Annexe 1 : Liste des établissements membres du « GHT Rouen Cœur de Seine » et informations relatives au paiement,
    - Annexe 2 : Fiche pratique – Déposer une facture sur le portail Chorus Pro ;
    - Annexe 3 : Code service CHORUS.
  + Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chacun des lots.

## Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles R.2132-2 et R.2132-4 à 2132-5 du code de la commande publique, les opérateurs économiques téléchargeront **les pièces écrites du dossier de consultation des entreprises (DCE)** à l'adresse Internet du profil acheteur suivant :

[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, l'identification permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il appartiendra aux opérateurs économiques de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées.

Le dossier de consultation des entreprises sous format dématérialisé est téléchargeable gratuitement.

# renseignements complémentaires – MODIFICATION DCE

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les opérateurs économiques devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite dans les conditions définies ci-dessous.

Les renseignements d'ordre administratif et technique pourront être obtenus uniquement par voie électronique, en utilisant le lien "Déposer une question" figurant sur la page de détail du marché public à l'adresse Internet du profil acheteur suivant :

[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

Les renseignements complémentaires ne peuvent pas être obtenus par mail ou par télécopie.

Le lien internet ci-avant n’est accessible que pour les candidats disposant d’un compte sur le portail et ayant retiré le DCE de la présente procédure.

Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.

Par soucis d’équité toute question posée par voix téléphonique ne recevra aucune réponse.

## Modifications du dossier de consultation

Le CHU Rouen Normandie se réserve le droit d’apporter, au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente sera modifiée en fonction de cette nouvelle date.

# CONTENU DES PLIS A CONSTITUER

Chaque candidat devra produire un dossier complet rédigé en langue française, comportant l’ensemble des pièces justificatives relatives à sa candidature, ainsi que l’ensemble des pièces relatives à son offre définies ci-après.

## Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire comprendra les pièces suivantes :

**Justificatifs candidature**

* La Lettre de candidature modèle DC1 ou équivalent, dûment complétée ;
* La Déclaration du soumissionnaire modèle DC2 ou forme libre, reprenant les mêmes éléments que ceux indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence ;
* Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
* Le numéro unique d’identification ou extrait KBIS de moins de 3 mois ;
* Une déclaration sur l’honneur pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 du Code de la commande publique ;
* Conformément à l’article L.2141-12 du Code de la commande publique, lorsque le titulaire, en cours d’exécution du marché public, est placé dans l'une des situations ayant pour effet de l'exclure des marchés publics, le marché sera résilié aux torts dudit titulaire à compter du jour de la réception par ce dernier de la notification de la résiliation.
* Une délégation de signature faisant mention de la/des personne(s) habilitée(s) à signer toutes les pièces relatives à la candidature et l’offre ;
* La Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet de la présente consultation d'offres, réalisés au cours des trois derniers exercices (sauf si ces renseignements figurent sur le DC2) ;
* La Présentation générale de l'opérateur économique, avec état des effectifs, des qualifications du personnel, état du matériel, de l'outillage, équipement technique dont l'entreprise dispose pour exécuter le marché public ;

En cas de groupement, chaque cotraitant produira l’ensemble des documents ci-dessus sauf le DC1 commun au groupement.

Conformément à l’article R.2143-4 du code de la Commande Publique, le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) accepte que le candidat présente sa candidature sous forme d’un document unique de marché européen (DUME).

Conformément à la loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale, les employeurs établis à l'étranger (titulaire ou sous-traitants), qui détachent des salariés en France, doivent fournir au CHU Rouen Normandie, avant le début d'exécution des prestations et avant le début de chaque détachement, une copie de la déclaration de détachement conformément aux dispositions des articles R 1263-3-1, R1263-4-1 et R1263-6-1 du Code du travail ainsi qu'une copie du document désignant leur représentant en France mentionné à l'article R1263-2-2 du Code du travail.

Pour un soumissionnaire établi ou domicilié à l'étranger, ce dernier doit fournir au CHU Rouen Normandie l'ensemble des documents décrits au sein de l'article D8222-7 du Code du Travail.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Contenu de l'offre**

* L’acte d'engagement (AE) dûment complété et signé et ses annexes (**un acte d’engagement à fournir pour chaque lot candidaté**) :
  + Annexe n°1 bordereau des prix unitaires du lot concerné dûment complété intégrant les délais de livraison signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise à renseigner par une personne habilitée à engager la société ;
  + Annexe 2 Liste des familles de produit et catalogues ;
* Le DQE par lot ;
* Le mémoire technique rédigé et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise qui, joint à son offre, précisera et détaillera les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution de son marché. Ce document devra comprendre les éléments suivants :
  + Fiches techniques de chaque produit comprenant les informations environnementales (produits éco-labélisés ou biologiques)
  + Fiche de données de sécurité (FDS) en cas de produits dangereux ;
  + Tout élément permettant l’évaluation du savoir-faire du candidat en matière de protection de l’environnement ;
* Le catalogue du titulaire du lot concerné avec les tarifs (version numérique)
* Les échantillons qui font partis de l’offre même, s’ils sont remis à part conformément à l’article 7 ci-après ;
* Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

L'ensemble des documents devra être complété, daté par les représentants qualifiés de l’entreprise candidate au marché.

**Documents supplémentaires**

Afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d’attribution du marché public, les soumissionnaires sont autorisés à remettre, dans une troisième sous-pochette, les documents suivants :

**Les attestations fiscales et sociales**

* Pour le soumissionnaire établi en France : les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaite au 31 décembre de l'année écoulée.

Soit :

* Une **attestation de régularité fiscale en cours de validité** (moins de 3 mois)
* Une **attestation URSSAF en cours de validité** (moins de 6 mois)
* Pour le soumissionnaire établi dans un État autre que la France : un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

**L'attestation d'assurance civile en cours de validité**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le soumissionnaire retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le CHU Rouen Normandie.

## Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires ont l’obligation de déposer leur pli, contenant les candidatures et les offres à constituer suivant les dispositions mentionnées à l'article 6.1 ci-avant, par voie électronique, avant la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement de consultation, sur le site Internet du profil acheteur suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune transmission par voie postale ou en main propre ne sera acceptée (hors copie de sauvegarde).

Toute transmission des plis par une autre voie que le profil d’acheteur (postale, main propre, courriel…) entraînera le rejet de l'offre.

## Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : " copie de sauvegarde " - l'identification de la procédure concernée et les coordonnées du soumissionnaire.

Elle est transmise à l'adresse suivante :

**CHU ROUEN NORMANDIE**

Direction des Travaux et des Services Techniques

Cour d'honneur - Porte G5 - 1er étage

1 rue de Germont

76031 ROUEN CEDEX 1

## Signature du marché public

Les opérateurs économiques sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite du marché.

## Non-respect des date et heure limites

Les plis doivent parvenir au plus tard avant les date et heure limites indiquées sur la première page du présent règlement.

Les plis sous forme numérique parvenant après la date et l’heure limites fixées seront détruits.

# Echantillons (specimens)

Les candidats doivent remettre des échantillons pour **les seules références figurant en annexe n°1 au présent règlement de consultation** et dans les conditions définies ci-dessous.

Les candidats devront les envoyer, à titre gracieux avant la date limite de réception des offres indiquée en page 1 du présent règlement de consultation.

Ces échantillons devront parvenir à l’attention de :

**CHU Rouen Normandie**

Direction des Travaux et des Services Techniques

1, Rue de Germont - Porte G5 – 1er étage

76031 Rouen Cedex

Ces échantillons seront identifiés de la façon suivante :

**« Nom du candidat, adresse et coordonnées**

**NE PAS OUVRIR PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC»**

**ECHANTILLONS**

**" Fourniture de produits spécifiques, fourniture de plantes et produits horticoles "**

Les échantillons seront présentés dans leur conditionnement définitif accompagnés d’une fiche technique.

Un bon de livraison accompagnera les échantillons. Le bon de livraison sera signé par le réceptionnaire. Ce bon de livraison comportera notamment :

* la référence à l’affaire,
* la date et l’heure de livraison,
* l’identification et le nombre d’échantillons livrés,
* les numéros de lot, le cas échéant,
* le nom du candidat.

Il est précisé que les échantillons serviront :

* À l’analyse des offres pour juger le critère « qualité des produits demandés en échantillons » ;
* Aux contrôles techniques et en cas de litige à vérifier que la qualité de la fourniture livrée est en tout point équivalente à celle de la fourniture proposée lors de la mise en concurrence.

Les échantillons ne seront pas restitués aux candidats non retenus.

Ces échantillons font donc l'objet d'un colis séparé de l'offre.

En cas de non-respect de ces conditions, l'offre sera rejetée.

# CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

## Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2142-1 à R.2142-2, R.2142-6 à R.2142-14 et R.2142-25 du code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l’objet du marché public et de ses conditions d‘exécution.

* Capacité économique et financière :
  + Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
* Capacité technique :
  + Aucun niveau spécifique minimal exigé.

## Jugement des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, le CHU Rouen Normandie en sa qualité d’établissement support du « GHT Rouen Cœur de Seine » peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Pour attribuer le marché public au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le CHU Rouen Normandie en sa qualité d’établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine se fonde sur les critères ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix remisé sur la base du montant résultant du DQE (60 %) ;
2. Délai de livraison tel qu’indiqué au BPU par le candidat (10 %) ;
3. Etendue du catalogue (10 %) (cf. liste des familles de produits et catalogue dans l’annexe 2 de l’acte d’engagement) ;
4. Qualité des produits demandés en échantillons (10 %) ;
5. Critère environnemental sur la base des éléments figurant au mémoire technique (10 %) :

Produits « éco-labellisés » ou « biologique » respectant l’environnement ainsi que des éléments permettant l’évaluation du savoir-faire des candidats en matière de protection de l’environnement

## Dispositions communes

La comparaison des offres de prix est effectuée sur la base du DQE, permettant une valorisation globale estimative de l’offre. Ce document est strictement réservé à l’analyse des offres et les quantités qui y sont mentionnées n’ont aucun caractère contractuel ; elles n’engagent pas le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine.

Dans le cas où des erreurs de report ou de calcul sont relevées dans ce document lors de l’analyse des offres, ces dernières sont corrigées sur la base des prix unitaires mentionnés par le candidat dans son BPU.

# ATTRIBUTAIRE DU MARCHe

L'attributaire est le soumissionnaire arrivant en tête du classement final.

Il a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse qui est retenue provisoirement.

Pour mémoire, le soumissionnaire retenu pour se voir attribuer le marché public devra remettre, dans le délai indiqué par le CHU Rouen Normandie, établissement support GHT Rouen Cœur de Seine, dans sa demande, les documents suivants :

* Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents conformément à l’arrêté du 25 mai 2016 (JORF n°0126 du 1er Juin 2016, texte n°32) ;
* Pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail le cas échéant ;
* extrait K bis ou, à défaut, document équivalent ;
* la copie du ou des jugements prononcés lorsque l’entreprise est en redressement judiciaire.

A défaut, l'offre du soumissionnaire classée suivante sera choisie.

**Offres anormalement basses**

Conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d’une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

# COMMUNICATION DES RESULTATS

Tous les soumissionnaires, retenus ou non, seront avisés des résultats de la consultation, conformément aux articles R.2181-1 à R.2181-2 du code de la commande publique.

# RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

**Tribunal Administratif de Rouen**

53, rue Gustave Flaubert

76000 Rouen Cedex

E-mail : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)

Téléphone : 02 32 08 12 70

Fax : 02 32 08 12 71

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les voies de recours ouvertes sont les suivantes :

* Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l’article R. 551-7 du CJA.
* Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l’organisme.
* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
* Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l’arrêt du Conseil d’Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.